

COMMISSION ESTUARIE DE LITIGES

Grandcamp, le 21/01/2020

COMITE REGIONAL
DES PECHES MARITIMES



NORMANDIE

Ordre du jour

- Examen des renouvellements de licences
- Information sur les quotas de civelles
- Projet de repeuplement : l'Eaulne
- Participation aux différentes réunions
- Questions diverses



Cadre réglementaire

- *Délibération CMEA du Comité National des Pêches*

Création d'une licence CMEA
Pour la pratique de la pêche en estuaire et des poissons
amphihalins



18 timbres d'accès au bassin Seine
Normandie

Critères d'attribution

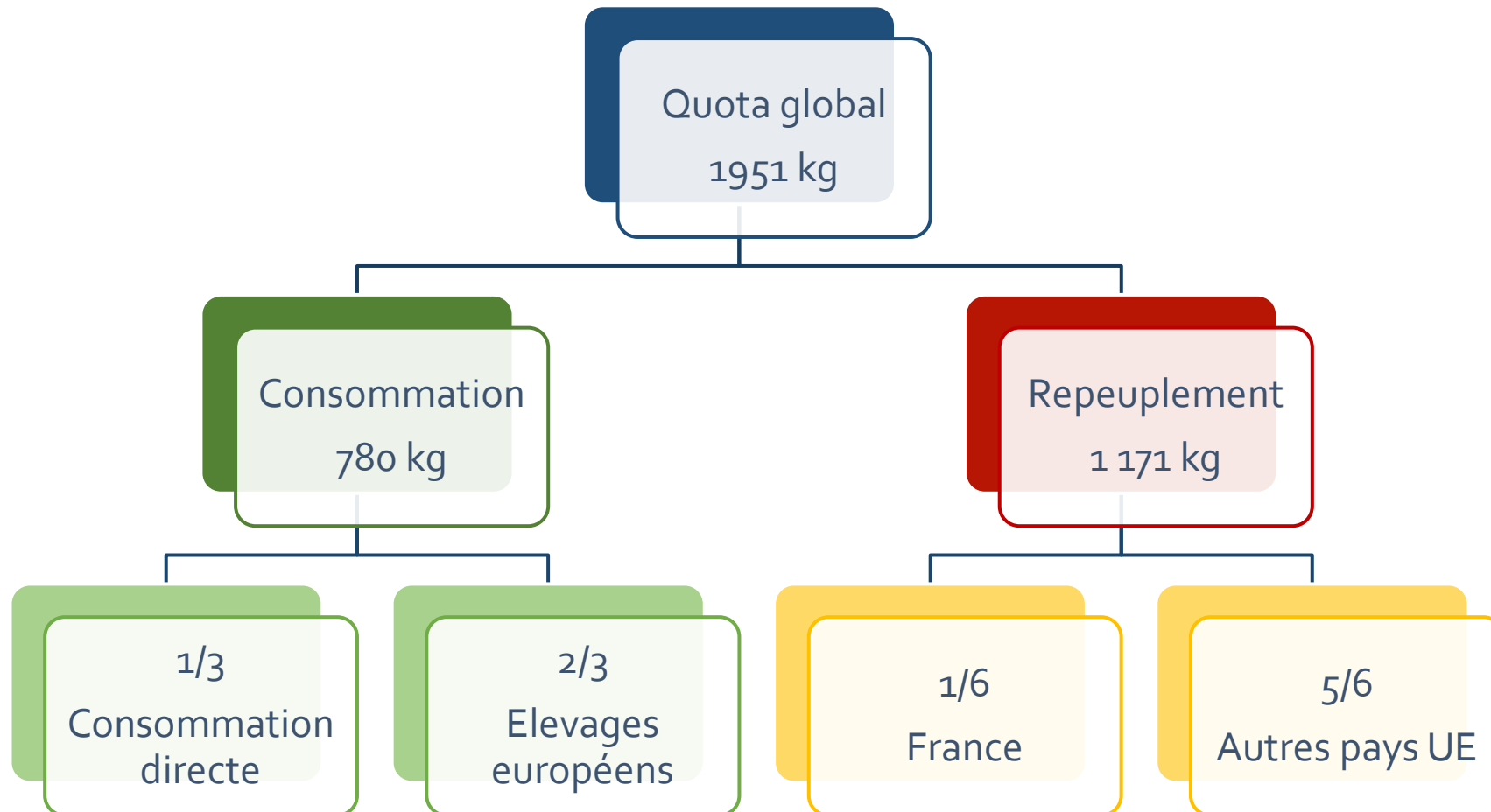
16 licences délivrées en 2020

- Civelle (10 timbres)
- Anguille (5 timbres)
- Salmonidés (10 timbres)
- ressources estuariennes (10 timbres)
- Autres espèces amphihalines (10 timbres)

**Toutes les licences ont été renouvelées pour
l'année 2019/2020**

Quota de pêche

- Quota proposé par le Comité Socio-économique en tenant compte des avis scientifiques
- Pour 2019 / 2020 : proposition identique à l'année précédente



Suivi des productions

- Suivi par FRANCEAGRIMER de la production toutes les 24h
- Suivi par télécapêche depuis 2017 via le CRPM : déclaration journalière de chaque pêcheur par SMS ou par internet

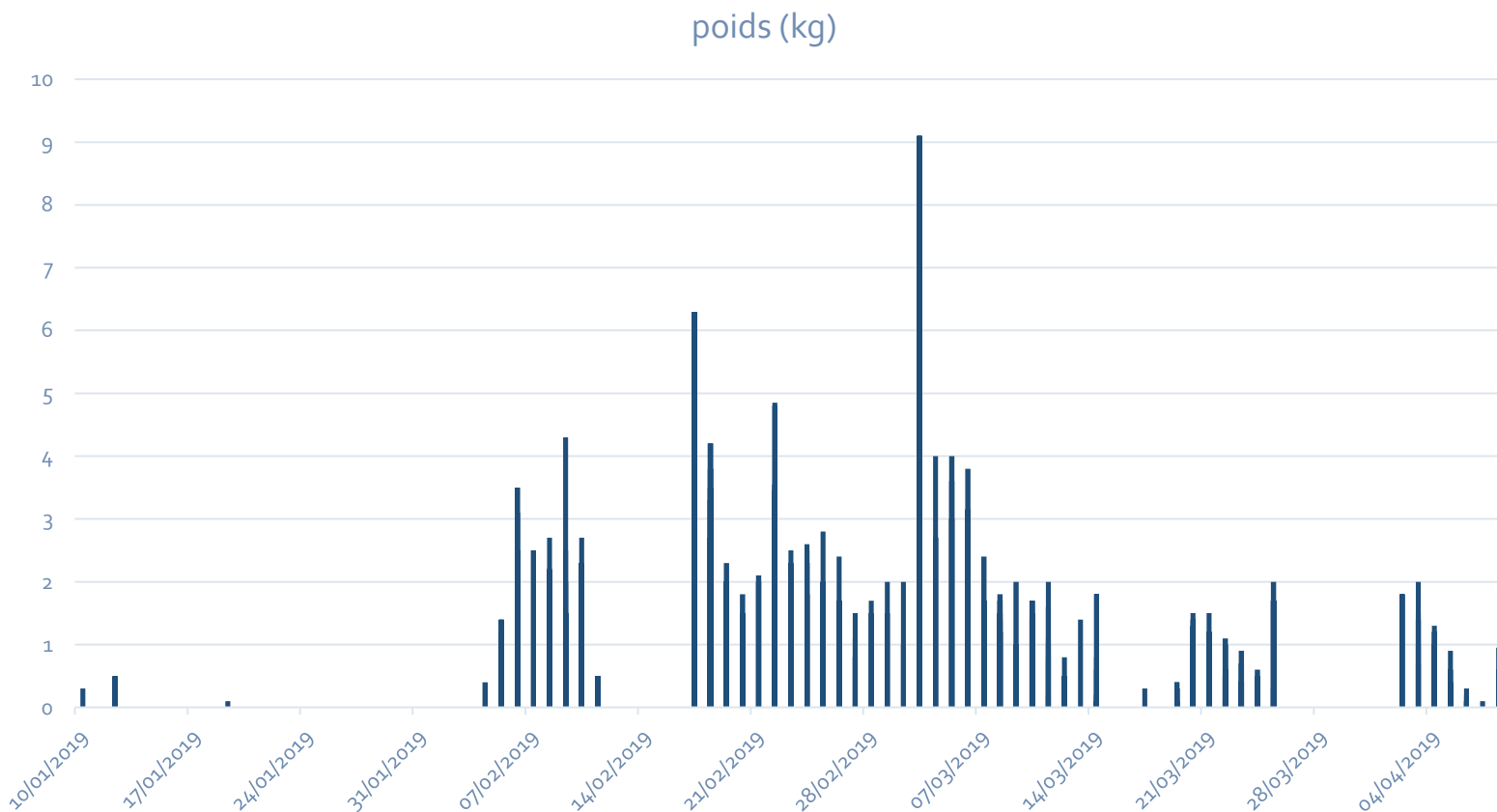
Numéro de téléphone	06 44 63 10 33
Le message doit comporter 5 éléments	
Zone de pêche	CAR → Carentan
Quantité pêchée	En kilogrammes
Espèce	EL1 → civelle
Destination	C pour consommation R pour renouvellement
Acheteur	10 pour Gurruchaga Marée

EXEMPLE :

CAR 2,4 EL1 C10

Déclaration de 2,4 kg de civelles pêchées à Carentan et revendues pour de la consommation à Gurruchaga Marée

Telecapeche



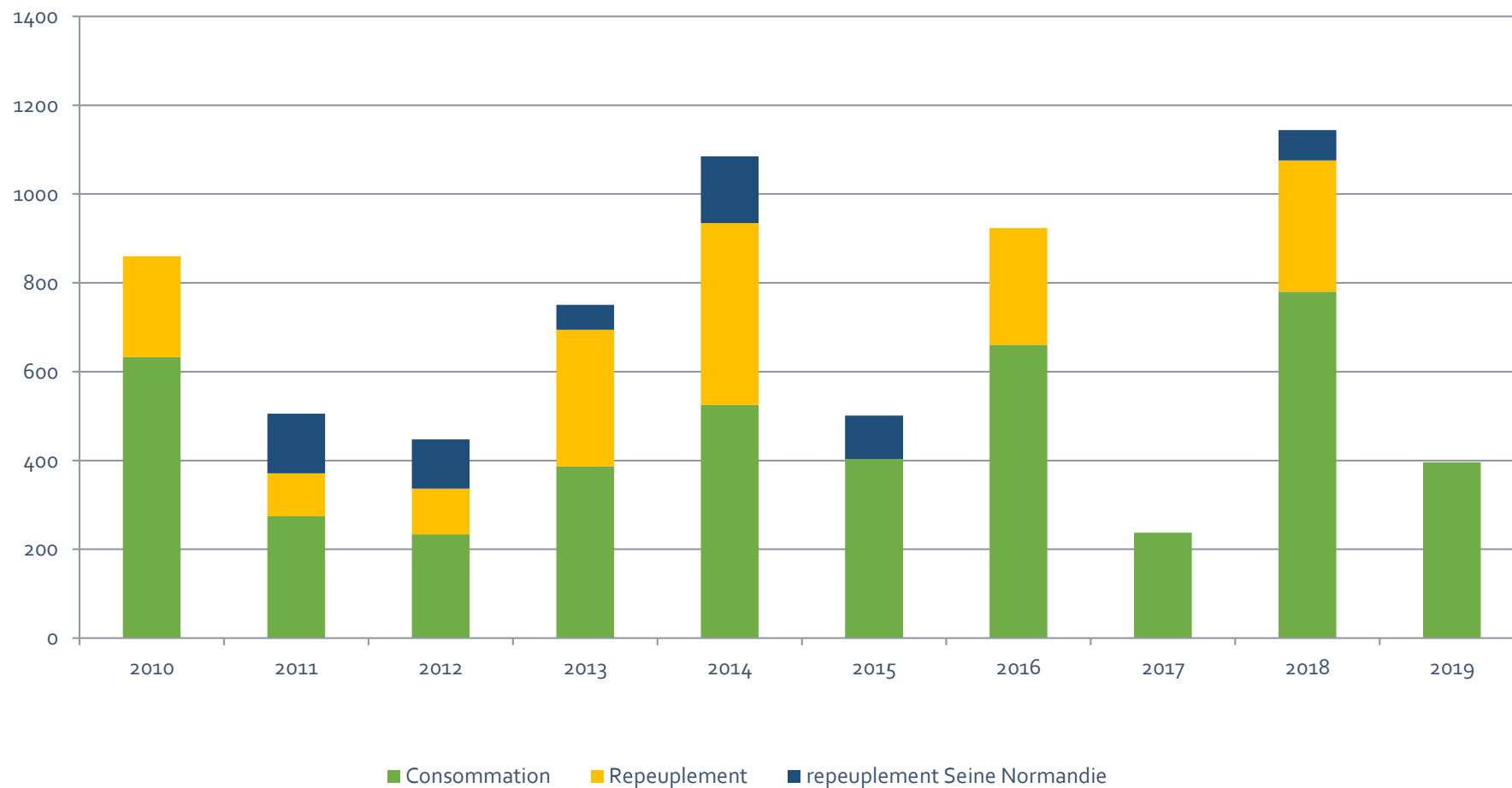
On connaît :

- la production par jour
- la production par site
- Le nombre de pêcheurs

Production 2019 : 395,65 Kg

Evolution des productions

Evolution de la production : consommation et repeuplement



Repeuplement 2020 : EAULNE



©estrancedelamer.fr

2 UGA : Seine-Normandie et Artois-Picardie

Projet de repeuplement : 69 431,2 €

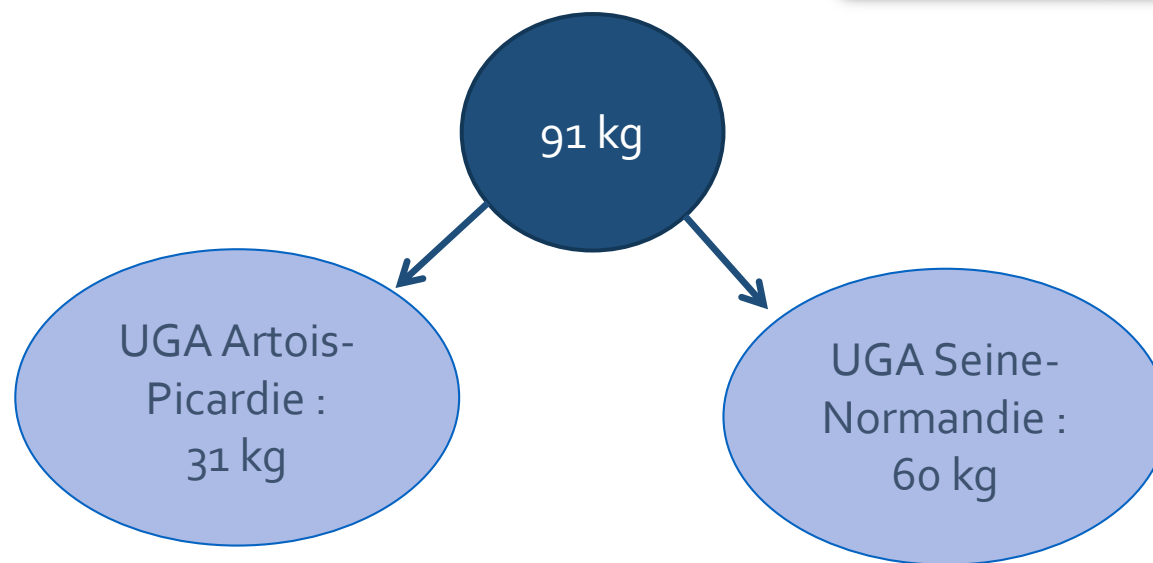
Quantité déversée : 91 kg

Choix du cours d'eau :

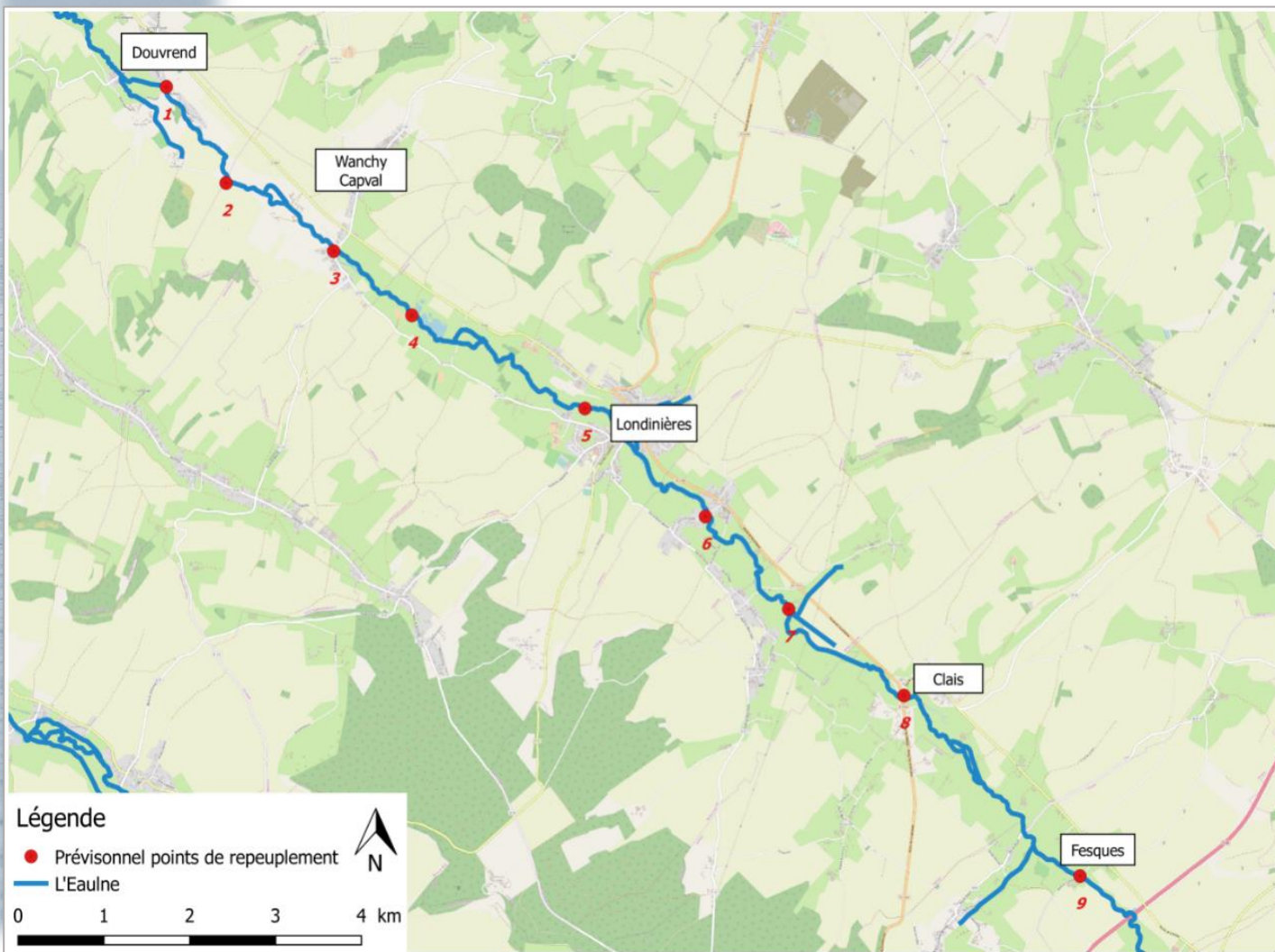
- Eaulne = 5^{ème} position du classement des cours d'eau (Seinormigr)
 - Avis OFB : forte pollution en 2017 → faible biomasse
 - Pas d'obstacles à la dévalaison

Repeuplement 2020 : EAULNE

- Objectif : Contribuer au Plan français de Gestion de l'Anguille (PGA) → Préservation d'une fraction de la production civelière nationale à des fins de repeuplement
- Mise en œuvre d'un programme national de repeuplement à titre expérimental à hauteur de 5-10% de la production civelière totale → **conforter le stock d'anguille**



Repeuplement 2020 : EAULNE



Déversement aux alentours de la commune de Clais

Marquage total des civelles déversées

10 kg à repeupler par site de déversement

Marquage et suivi réalisé par FISHPASS

Date de collecte et repeuplement?
Mareyeur à déterminer

Participation aux différentes réunions

CA ARA France : Denis ROBIOLLE et Muriel SICARD
2 réunions par an

Commission CMEA : Denis ROBIOLLE et Muriel SICARD

COGEPOMI : Philippe NEEL et Muriel SICARD
2 réunions par an

Des questions?

